
Cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

15 mars 2012

Français
Original: anglais

Genève, 9 et 10 novembre 2011

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 10 novembre 2011, à 15 heures

Président: M. Khvostov (Bélarus)

Sommaire

Élection d'autres membres du Bureau de la Conférence (*suite*)

Rapports de tous organes subsidiaires (*suite*)

Préparation des conférences d'examen (*suite*)

Examen et adoption du document final

Clôture de la Conférence

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances de la Conférence seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 13 h 25.

Élection d'autres membres du Bureau de la Conférence *(suite)*

1. **Le Président**, rappelant que la quatrième Conférence avait décidé de désigner un représentant du Mouvement des pays non alignés comme Vice-Président désigné de la cinquième Conférence, dit que les délégations sont d'accord pour nommer l'Ambassadeur du Pakistan, M. Zamir Akram, Vice-Président de la Conférence. Le Président croit comprendre que la Conférence veut confirmer cette nomination.
2. *Il en est ainsi décidé.*

Rapports de tous organes subsidiaires *(suite)*

Débat thématique sur le Système d'information sur le Web pour le Protocole V
(CCW/P.V/CONF/2011/8)

3. **M. Somogyi** (Hongrie), Coordonnateur pour le Système d'information sur le Web pour le Protocole V (WISP.V), présentant la recommandation énoncée dans le document CCW/P.V/CONF/2011/8, dit que le système d'information WISP.V peut certes être perfectionné, mais que les conditions sont réunies pour son lancement. M. Somogyi fait une démonstration du système, désormais accessible via le site Web de l'Office des Nations Unies à Genève. Les délégations qui souhaitent l'utiliser doivent contacter l'Unité d'appui à l'application de la Convention pour que leur soient attribués un identifiant et un mot de passe. Le Coordonnateur les engage vivement à le faire, sachant que le système est un outil qui fonctionne à la demande des utilisateurs et ne contient pour l'heure aucune donnée autre que celles se rapportant à la Hongrie, que le Coordonnateur a lui-même entrées dans le système. Les utilisateurs doivent commencer par lire le petit guide intitulé «How to use WISP.V» (Guide d'utilisation de WISP.V) mis à leur disposition sur le site Web. Des séances de formation pourront être organisées lors d'une prochaine réunion.
4. **M. Van Donkersgoed** (Pays-Bas) demande si c'est aux États parties ou à l'Unité d'appui à l'application qu'il revient d'entrer dans le système les informations de base telles que les profils de pays.
5. **M. Somogyi** (Hongrie), Coordonnateur, dit que l'Unité d'appui à l'application se charge seulement d'actualiser la partie du système intitulée «Library» (Bibliothèque) qui renferme les documents de la Conférence, cela en raison des protocoles stricts relatifs à la sécurité de l'Internet en place à l'Office des Nations Unies à Genève. Il revient aux utilisateurs de soumettre et actualiser toutes les autres informations, y compris les profils de pays, les données relatives aux centres de liaison nationaux, les rapports nationaux et les demandes d'assistance. Les Hautes Parties contractantes doivent commencer par entrer les coordonnées d'au moins un centre de liaison national. Toute nouvelle information sur les centres de liaison nationaux ou les demandes d'assistance figurent immédiatement sous le profil de pays correspondant, ce qui permet aux internautes qui consultent le site, y compris aux donateurs potentiels, d'accéder à toutes les informations alors disponibles. Une telle approche axée sur l'utilisateur vise à rendre l'information plus immédiatement disponible et à jour. Les Hautes Parties contractantes n'ont plus besoin de soumettre une note verbale pour actualiser leur profil et elles peuvent consulter la base de données à tout moment. La base de données est particulièrement utile aux États qui souhaitent remplir une nouvelle demande d'assistance et aux pays donateurs qui souhaitent obtenir des précisions sur des projets susceptibles d'être soutenus financièrement.
6. **Le Président** dit qu'il croit comprendre que la Conférence souhaite approuver la recommandation du Coordonnateur, telle qu'énoncée dans le document CCW/P.V/CONF/2011/8.

7. *Il en est ainsi décidé.*

Préparation des conférences d'examen (suite) (CCW/P.V/CONF/2011/9; document de travail, distribué en séance et en anglais uniquement, contenant les modifications du document précité)

8. **Le Président** appelle l'attention sur le document CCW/P.V/CONF/2011/9, intitulé «Draft Text on Protocol V for the CCW Fourth Review Conference» (Projet de texte sur le Protocole V, en vue de la quatrième Conférence d'examen de la Convention), et sur un document de travail contenant les modifications du document précité, qui diffèrent de celles figurant dans un autre document de travail distribué à la séance précédente. Récapitulant les modifications apportées, il indique que, à l'alinéa *b* du paragraphe 1 du projet de texte, le mot «harmful» a été remplacé par «deleterious», conformément au libellé adopté à la précédente Conférence d'examen. Le nouvel alinéa *d* ci-après a été ajouté au paragraphe 1: «The Conference notes with appreciation achievements within Protocol V, especially the article 4 generic electronic template, the plan of action on victim assistance, the guide to national reporting, the guide on generic preventive measures and the web-based information system for Protocol V (WISP.V)». Les alinéas suivants ont été renumérotés en conséquence. À l'alinéa *d* (devenu l'alinéa *e*) du paragraphe 1, les mots «including existing explosive remnants of war as referred to in article 7» ont été insérés après la phrase «clearance of explosive remnants of war», comme proposé dans le document de travail précédent. Le reste du texte est inchangé. Le dernier alinéa comporte quelques modifications rédactionnelles mineures. S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera que la Conférence souhaite adopter le projet de texte sur le Protocole V en vue de la quatrième Conférence d'examen, tel que modifié.

9. *Il en est ainsi décidé.*

Examen et adoption du document final (CCW/P.V/CONF/2011/CRP.1; document de travail, distribué en séance et en anglais uniquement, contenant les modifications du document précité)

10. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de document final de la cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V (CCW/P.V/CONF/2011/CRP.1) et sur le document de travail contenant les modifications dudit document, et invite la Conférence à examiner le projet de document final paragraphe par paragraphe avant d'adopter le texte dans son ensemble.

Paragraphe 1 à 8

11. *Les paragraphes 1 à 8 sont adoptés.*

Paragraphe 9 à 16

12. *Les paragraphes 9 à 16 sont adoptés avec des modifications rédactionnelles mineures.*

Paragraphe 17 à 27

13. *Les paragraphes 17 à 27 sont adoptés avec des modifications rédactionnelles mineures.*

Paragraphe 28 à 40

14. **Le Président** appelle l'attention sur le document de travail distribué par le secrétariat, dans lequel sont consignées les recommandations qui ont été approuvées au cours des débats sur les rapports établis par les Coordonnateurs sur l'assistance aux

victimes, les mesures préventives générales et le Système d'information sur le Web pour le Protocole V (WISP.V).

15. **M. Gill** (Inde), Coordonnateur pour la présentation de rapports nationaux, propose de remplacer la phrase «the Coordinator recommends to the Conference to take the following decisions» par «the Conference decided», conformément à la formulation retenue pour les autres paragraphes du chapitre IV.

16. *Les paragraphes 28 à 40, tels que modifiés, sont adoptés.*

Paragraphes 41 à 45

17. *Les paragraphes 41 à 45 sont adoptés.*

Paragraphe 46

18. **Le Président** dit qu'il a été décidé de désigner un représentant du Pakistan Président de la sixième Conférence, et les représentants de l'Estonie et de la Suède Vice-Présidents. S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera que la Conférence souhaite accepter ces désignations et modifier le paragraphe en conséquence.

19. *Il en est ainsi décidé.*

20. *Le paragraphe 46, tel que modifié oralement, est adopté.*

Paragraphe 47

21. *Le paragraphe 47 est adopté avec des modifications rédactionnelles mineures.*

22. *Le projet de document final de la cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V ainsi modifié est adopté.*

Clôture de la Conférence

23. Après les remerciements d'usage, **le Président** prononce la clôture de la Conférence.

La séance est levée à 16 h 25.